L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 1er. JUIN 1837.

Eh bien ! vous tous [illegible] qui composez le barreau de la Louisiane, que pensez-vous de cette savante leçon qui vous est adressée par le Z du *Courrier*? que pensez-vous de cette manière polie avec laquelle on vous traite si positivement de SOTS ? Dans l'intérêt des sciences et de l'art oratoire, vous pensiez qu'il vous était seulement nécessaire de connaître les lois, pour être avocat, mais vous vous trompez; lisez Z, et vous serez convaincus qu'il faut non seulement être *latiniste*, mais qu'il est indispensable d'être aussi tragi comique, pour exprimer sa pensée selon les émotions du cœur. Pauvres hommes, comme vous appèle la dernière *lettre de l'alphabet*, qui croyez connaître les lois par cela seul que vous avez de temps à autre ouvert le *Martin's Reports* et les *Louisiana Reports*, et qui avez cru par le moyen de "cette recette" devenir avocat; combien grande était votre erreur? Croyez nous, mettez de côté ces deux bouquins auxquels vous ne comprenez rien, et suivez les cours *scientifiques* et *oratoires* de Z ; car s'il possède aussi bien l'art de la *parole*, que celui d'écrire, c'est sans contredit un oracle dont il serait indispensable de se passer. Aussi, engageons-nous instamment tous les membres du barreau qui ne sont avocats que par la grâce des *Martin's Reports* et des *Louisiana Reports* à prendre Z pour professeur; par lui, du moins ils apprendront peut être à peindre *en amour* comme au barreau les *véritables émotions du cœur.*

De la nécessité de convoquer la législature.

Déjà la crise financière qui affecte la plupart des États de l'Union, a paru exiger de la part de quelques uns d'entre eux, la convocation de leur législature; mais, la Louisiane qui par sa situation commerciale a éprouvé le choc le plus violent, la Louisiane menacée dans son industrie par la confusion qui semble s'être jetée parmi les institutions financières dont l'accord seul pouvait sauver la chose publique, est restée muette jusqu'à ce jour ! Le peuple, comme frappé d'inertie n'a invoqué nulle assistance de la part du seul corps auquel il appartienne de régulariser les mesures commandées par les circonstances, ou d'en prescrire d'autres d'où puisse résulter le retour de la confiance, sans laquelle il n'est plus de prospérité possible. Cependant, une voix imposante vient de s'élever de l'extrémité de l'état, et c'est de la paroisse des Rapides qu'est parti ce cri d'appel à la représentation de l'état, cette invocation au pouvoir légal pour arrêter la mal dans son cours. C'est en vain que des sceptiques s'écrieront: à quoi bon? que peuvent nos représentans? Nous leur répondrons, que la partie n'est pas désespérée et qu'il peut s'offrir des moyens jusqu'ici latens, de conjurer l'orage. Nous leur dirons, que le pouvoir suprême du législateur peut rapprocher les élémens hétérogènes dont se compose ce groupe d'institutions dont le seul but devait être le bien général, et chez plusieurs desquelles l'intérêt privé ou l'intérêt de coterie, ont dominé sans pudeur. Nous leur dirons, que si les directions de banques ont saintement rempli leur mandat, même en adoptant la mesure de suspension; il en est d'autres qui, par esprit de système, se sont refusées à l'union quasi solidaire que les bons esprits se proposaient et qu'elles ont ainsi entravé les dispositions les plus salutaires.

Il ne reste donc plus qu'un moyen de mettre l'accord entre les dissidens, c'est d'invoquer une puissance irrésistible, la volonté légale du peuple. Jusqu'ici, le respect dû aux lois s'est maintenu; celui dû aux propriétés est resté sacré; et la mansuétude du peuple louisianais s'est montrée sous le jour le plus favorable; aussi, nos maux sont-ils moindres qu'en bon d'autres lieux; aussi, notre salut est-il loin d'être désespéré ! Profitons donc, dans nos malheurs, d'une position si avantageuse; et invoquons, tandis qu'il en est tems, les lumières et la prudence du premier pouvoir de l'état, réclamons du gouverneur la convocation de la législature, et qu'une assemblée du peuple d'Orléans témoigne à ce magistrat l'assentiment qu'il donnerait à des dispositions analogues à celles prises par les citoyens de la paroisse des Rapides. Que la tranquille discussion des articles, annonce la gravité des circonstances et la dignité de l'assemblée; et que la voix du peuple appelle à leur poste les délégués qu'il s'est choisis pour veiller au salut, comme à la prospérité du pays.

Nous apprenons d'Apalachicola que le député marshall des États-Unis de ce district, s'est emparé de huit nègres Africains récemment introduits de Cuba, dans les environs de St. Joseph, en violation aux lois contre la traite des esclaves. Ces nègres avaient été achetés à Cuba par M. Paul de Malherbe, et transportés sur la goëlette *Emperor*, de la Nouvelle-Orléans, capitaine Cox. Ils furent amenés sur l'habitation de M. Joseph Croskey, près de la baie de St. Andrew, où le député marshall les trouva. L'avocat général a porté à la cour une accusation contre le capitaine et tous ceux intéressés dans cette violation de la loi. Le journal dit, et nous obtînmes cette information, qu'on ne saurait inculper M. Croskey dans cette affaire, attendu qu'il n'a reçu ces nègres [illegible] qu'il [illegible] que leur [illegible] a été faite, par suite de [illegible] M. Malherbe, qui s'est noyé en faisant débarquer ces esclaves.

FLORIDE.—Les nouvelles que nous recevons de Tampa Bay par la voie de Pensacole, nous apprennent que les Indiens arrivaient toujours, et qu'Osceola disait que ses guerriers y seraient à l'époque des récoltes. Il était convenu qu'il ne tiendrait à sa promesse qu'au cas d'évacuation du port de Cloud, qui s'effectuerait du 10 au 15 du mois prochain. Le général Jessup était toujours à Tampa avec plusieurs compagnies du corps de la marine et de l'artillerie. La corvette de guerre l'*Ontario*, commandée par M. Crabb, devait partir pour Pensacola aussitôt après le premier embarquement d'Indiens. Les troupes qui sont à Tampa, jouissent d'une parfaite santé.

FLORIDE—NOUVELLES PLUS RECENTES. Une lettre du Lagrange du 22 mai, adressée à l'éditeur de la *Gazette* de Pensacole, lui donne quelques détails sur une affaire qui eut lieu à Black Creek entre trois citoyens, commandés par le capt. McK[illegible] non, et un parti d'Indiens; après un combat de quelques minutes, les Indiens furent mis en déroute, laissant sur la place quelques hommes tués, un prisonnier, et en outre de six à huit ans. A l'exception de M. Enos Evans, qui a été dangereusement blessé, et sur lequel on conserve beaucoup d'espoir, personne du parti blanc n'a perdu la vie.

Par une autre lettre du même endroit et sous la date du 23, nous apprenons qu'un engagement avait eu lieu à Annqua Creek entre les hommes du colonel Brown, dans lequel douze Indiens ont été tués, et dix autres faits prisonniers. Les blancs n'ont éprouvé aucune perte.

Sur les nouvelles de France.—No. 2

La difficulté de former un ministère ne nécessairement à l'opinion réelle du Roi qui veut *gouverner* et *gouverner* [illegible] plus constitutionnellement par [illegible] régner en assistant à son conseil des ministres responsables du gouvernement. Quelle parole [illegible] peut s'empêcher de reconnaître au Roi, déjà [illegible] responsable, dès [illegible] selon lui-même d'après les [illegible] *gouverner* qu'en vertu d'une [illegible] l'asservissement [illegible] tend vers l'absolutisme [illegible] qui l'a fait roi que le [illegible]. Le ministère donc est impossible [illegible] fidèles à la [illegible] Charles X n'est pas [illegible] la forfaiture [illegible] d'un peuple [illegible] les émeutes partielles [illegible] de la révolution [illegible] le servant les ambitions [illegible] ne peuvent [illegible] à la Moscowa, et [illegible] nouvelles journées ! Le [illegible] trop [illegible] avant ! Le même [illegible] peuple et [illegible] des vastes [illegible] d'une prochaine révolution, et [illegible] d'Orléans aurait ombragé [illegible] le des B[illegible], [illegible] mérou [illegible] caractère [illegible] depuis quelques années [illegible] s'est retracé [illegible] n'est sorte de manœuvres de [illegible] employer pour [illegible] passé, tout, jusqu'aux modes, tend à [illegible] à gouverner que le *vieux temps* était le bon *temps*. Oui, c'était le bon temps pour les seules classes qui constituaient pour que que chose dans [illegible] temps pour le noble [illegible] le peuple, pour le [illegible] Trésor, le manant, c'était le bon vieux temps? une espèce de servage d'abjection, dont les derniers [illegible] aussi, ainsi qu'à l'humanité. Est-ce donc vers ces funestes jours qu'on prétend nous faire reculer ! Eh, quoi l'on nous accuse, gens du progrès, d'être sans convictions, sans croyances, sans morale qui l'on tourne les pages de nos chroniques, et que [illegible] entre les opérations pauvres, [illegible] du bon vieux temps; et ce peuple brave, [illegible] si l'on veut, qui couvre aujourd'hui [illegible] aujourd'hui [illegible]

Marche ! marche ! on a dit le siècle ! Arrière, arrière, nous dit le privilége ! Et les masses d'avancer, et le privilége de perdre chaque jour de son prestige. Le citoyen n'a pas compris sa mission; il était donc de toutes les qualités qui devaient en assurer le succès ! Mais, le préjugé, le fatal préjugé de sa naissance royale, l'a emporté sur l'élévation de son caractère et de sa pensée ! Il a été ébloui par l'éclat de la couronne de Louis 14, et il a oublié que la pierre était forgée par le peuple, et pouvait se passer du *brillantage* des prérogatives. Il avait semblé mépriser tout entourage coûteux et devenu ridicule; mais, la simplicité d'un roi populaire lui a paru bientôt au dessous de sa naissance ! Que ne s'en tenait-il à sa grandeur personnelle ? Il lui a fallu une cour brillante, des courtisans du haut parage; et il a failli au point des illustrations, comme à celui des richesses, tous les sacrifices qu'il leur a plu sur les libertés publiques. La noblesse a repris sa morgue, le clergé son [illegible]; on a méprisé les masses; on les voit méconnues, sans pitié, réduites à la misère; et l'on requiert des apanages, des dots, pas milliers ! On médite des lois pour rétablir les gardes du corps, pour étendre la pénalité [illegible] hérédité; pour

ce [illegible] de Bastille? en effet, c'est un bon vieux temps que l'on en reviendrait si le peuple n'avait assez de bon sens, assez d'énergie, pour remédier, et pour achever une révolution qui n'avait qu'été ébauchée en juillet.

La nouvelle la plus importante que nous ayons par la malle d'hier, c'est le refus du gouverneur Ritner, de la Pennsylvanie, de convoquer extraordinairement la législature, pour s'occuper de la suspension des paiemens en espèces des banques de cet Etat. Le gouverneur allègue que l'émission d'un papier d'une moindre valeur que les billets de cinq piastres soulagerait temporairement l'embarras des banques sans pour cela diminuer en rien leurs circulations, et leur accorder plus de confiance dans l'opinion publique.

Le secrétaire de la trésorerie, M. Woodbury, vient d'adresser une circulaire aux caissiers des banques ayant les dépôts des États Unis, et qui ont suspendu leurs paiements en espèces pour leur demander une explication des causes qui ont nécessité cette détermination. Le secrétaire annonce que l'on cessera de faire les dépôts des fonds publics, et que ceux qui sont dans ces banques seront retirés sur des warrants et par transfers, en sommes et à des époques convenables.

Extrait du journal du Havre.

DE LA POSITION ACTUELLE DU COMMERCE DU HAVRE.

Dans les premiers momens de la crise commerciale que nous éprouvons encore, tous les regards se sont tournés vers la place du Havre, que son importance et la nature de ses affaires, signalaient particulièrement à l'attention inquiète du dehors. Des opinions erronées, des préventions malveillantes, ont d'abord fait accueillir avec facilité tous les bruits que l'on répandait au loin, en exagérant le mal et en tirant pour l'avenir les conséquences les plus fausses d'un danger qui n'existait que dans l'imagination des alarmistes. Selon les uns, les grosses maisons de banque qui s'étaient ouvertes jusqu'ici aux spéculations hasardeuses de notre place, avaient tout-à-coup fermé leurs crédits aux importations de notre commerce aux abois. Selon les autres, la position désastreuse de notre marché, était telle, qu'il ne nous restait plus qu'à attendre dans l'inaction et la peur, le signal d'une débâcle dont il n'était plus permis de prévoir l'étendue ni le terme. Des articles plus ou moins sensés, publiés récemment par divers journaux sur la crise commerciale, sont venus encore augmenter l'inquiétude générale, en occupant tous les esprits de la situation à laquelle se trouvaient réduites momentanément nos principales villes de commerce et de production. Le Havre, en un mot, abandonné des banquiers de Paris et accablé sous le propre poids de ses existences, au milieu d'une stagnation universelle, devait expier bientôt, par une suite non interrompue de catastrophes, toute sa prospérité passée et l'imprudence de ses dernières spéculations ! Telle était à peu près, l'opinion qu'on s'était formée au dehors ou du moins qu'on s'était efforcé de répandre au loin, sur la destinée inévitable réservée à notre place.

Si d'abord nous avions pu prendre au sérieux tant de sinistres et vaines prédictions, nous nous serions empressé de rassurer ceux dont la bonne foi aurait pu être abusée sur l'erreur de ces nouvelles alarmantes. Mais comme le spectacle que nous avions sous les yeux, n'était guère de nature à nous faire partager celui que l'on cherchait à nous inspirer sur le sort de notre commerce, nous étions d'autant moins disposé à réfuter des assertions sans vraisemblance, que nous nous trouvions plus à même d'en apprécier l'exagération ou la fausseté. Mais l'exagération ayant [illegible] peu gagné du terrain, et la crédulité ayant depuis quelques jours prêté l'oreille à l'exagération, nous nous sommes vu, presqu'à notre insu, dans la nécessité de dire la vérité, à laquelle nous avions pas encore songé, pour détruire tout d'un coup et en quelques mots la fausse opinion, à laquelle on avait pu se laisser aller par bonhomie ou par la jalousie sur l'avenir de notre ville.

L'avenir que nous avons à faire ici nous sera, du reste, facile. Personne plus que nous n'est de nature dans la question, et personne n'est à même d'être mieux informé des choses dont nous avons à parler en dehors de toute préoccupation individuelle. Nous dirons à ceux qui voudraient croire que le Havre, abandonné *presque à ses seules ressources*, a [illegible] *millions de marchandises*, et qu'il n'a trouvé au dehors ni secours, ni [illegible] chez ceux qui dans les momens de prospérité, se montrèrent d'ordinaire si faciles et si secourables. Voilà la part du mal. Mais nous devons aussi parler [illegible] et l'abandon qui lui a [illegible] d'une crise commerciale [illegible] exemple, le Havre a tout ce qu'il fallait en lui-même pour résister à la crise, et que personne sur place ne prévoit que [illegible] soit venu [illegible] les capitaux [illegible] d'avons vu déjà jusqu'ici le mal pour faire [illegible] le commerce [illegible] encore [illegible] du marché cette situation est encore difficile [illegible] les [illegible] les grandes portes, mais ce qui restera à [illegible] yeux, il cessera encore assez de force pour soutenir au dessus le mouvement de ses affaires, quand il aura à ce moment moyen de reprendre.

Qu'on cesse donc de s'alarmer à l'extérieur pour le Havre, notre situation dont il ne s'agissait que de la même. [illegible] le courage ne nous a pas [illegible] parler. [illegible] pour être posée dans la position où elle se [illegible] l'expérience pour l'avenir, et cette expérience [illegible] les moyens de s'arranger de manière à pouvoir se passer des services des [illegible] Une banque [illegible] est ici [illegible] que [illegible] d'un [illegible] ne [illegible] l'enseignement utile.

BANQUE DE FRANCE.

COMPTE RENDU, PAR M. LE COMTE D'ARGOUT, GOUVERNEUR.

Le compte rendu qui vient d'être présenté aux actionnaires de la Banque de France, par M. le comte d'Argout, renferme de trop utiles enseignements pour que nous ne les soumettions pas à l'appréciation de nos lecteurs.

[illegible] que les opérations de la banque de France ont [illegible] le commerce [illegible] de Paris, le commerce de la place de Paris [illegible] Lyon, de Bordeaux, de Marseille, de Rouen, [illegible] France, c'est à dire à la fois ceux de [illegible]

Voici quel est le commerce de Paris:

En 1831 exportations déclarées		61,000,000
— 1834	—	95,000,000
— 1836	—	134,000,000

Cette progression est digne de remarque.—Pour prévenir [illegible] aux [illegible] de la [illegible] parcourir [illegible] suffira de dire que sur 406,187 [illegible] de [illegible] 767,000,000 fr. [illegible] 200 [illegible] en souffrance.

[illegible] de France s'est trouvée dans une [illegible] 1836, [illegible] la mesure de [illegible] de la Banque dans le [illegible] France, [illegible] Secondant [illegible] ses [illegible] de ses desseins.

En voyant la banque de France [illegible] seule [illegible] ses autres [illegible]

"La France vient de traverser [illegible] années de [illegible] Les produits que nous avons [illegible] des [illegible] résultats de l'influence des produits [illegible]

"Nous [illegible], vous le savez, Messieurs, sont de [illegible] proviennent, en premier lieu [illegible] Trésor. [illegible] les revenus [illegible] de la Banque [illegible] dont [illegible] les [illegible] divers qui donnent des [illegible] modifient [illegible]

"Les [illegible] avec le commerce se composent de [illegible] des avances sur dépôts de lingots, des [illegible] publics [illegible] de la Monnaie et des [illegible] bons.

"Les comptes des bons royaux ainsi que des avances [illegible] constituent nos relations [illegible] avec le Trésor.

"Les [illegible] suivans vous le font connaître la progression de nos transactions avec le commerce:

En 1834 l'escompte seul s'est élevé à	316,727,000 f.
En 1835, à	411,319,000
En 1836, à	760,471,00

[illegible] années, l'escompte a plus que doublé.

Parmi les autres opérations faites avec le commerce, les [illegible] fondé des anciennes ainsi plus [illegible] autres [illegible] mais [illegible] plus universelle [illegible] résultat près [illegible] favorable que [illegible]

En 1834, ces ont employé la somme de	436,495,000 f.
En 1835	513,055,000
En 1836	800,153,000

[illegible] conséquent, dans le cours de cette exercice, la Banque a fourni au commerce 1,921,189,000, [illegible] deux milliards. [illegible] d'une manière efficace à son développement et à ses succès.

[illegible] progression se reproduit dans les bénéfices [illegible] de ces [illegible] opérations.

En 1834, ces bénéfices ont donné	2,791,100 f.
En 1835	3,670,100
En 1836	5,548,500
Ce profit fut pour les trois années	12,3?2,700

"D'un autre côté, nos relations avec le trésor et les produits y afférens ont rapidement décliné pendant le même espace de temps.

"[illegible] escomptes de bons royaux et les avances au Trésor [illegible] en 1834 avaient employé

	76,533,000 f.
Se sont réduits, en 1835, à	32,655,000
Et en 1836, à	25,37?,000
Les intérêts qui avaient donné en 1834,	1,6??,500
En 1835, ont baissé à	2?8,300
Et, en 1836 à	156,827

"Ainsi les sommes employées ont diminué des deux tiers et les effets ont diminué d'à dixièmes.

"L'accroissement de la première nature de produits, la réduction de la seconde, tiennent aux mêmes causes. Le raffermissement de l'ordre public a favorisé l'essor du commerce, et a augmenté les revenus de l'état. Le commerce a recherché dans de la Banque de plus amples moyens de crédit; la richesse croissante du Trésor la rendu le concours de la Banque moins nécessaire et moins utile. Loin de regretter la diminution des rapports avec le Trésor, nous devons nous en applaudir, [illegible] témoignage certain de la prospérité [illegible] pays. Nous sommes heureusement loin de [illegible] crise pendant lesquels la Banque [illegible] fois, à secourir le commerce et à [illegible] le Trésor. Si, à la plus récente de ces époques, la Banque est parvenue à fournir, en une seule année, 647 millions au commerce et 253 au Trésor, et si le retour d'un pareil souvenir, mais elle se félicite de n'avoir plus à employer aujourd'hui ses ressources à seconder les progrès du commerce, ou à le préserver du retour de ces vicissitudes fâcheuses que le temps amène quelquefois.

"M. d'Argout, après avoir parlé de la crise de 1836 continue ainsi:

"La Banque, dans cette situation, n'a restreint ni les termes de ses échéances ni les crédits accordés à ses comptes. Elle a livré à la circulation 108 millions d'espèces et escompté 450 millions en six mois. Elle a maintenu à 4 pour cent le taux de son intérêt, lorsque cette mesure se trouvait dépassée dans une grande partie de l'Europe. C'est ainsi qu'elle est parvenue à arrêter ou amortir un mouvement qui semblait prendre un aspect sérieux.

Mais, pour y parvenir, elle a dû recourir à des précautions extraordinaires. La réserve décroissait avec promptitude; il fallait ralentir cette baisse. La Banque a acheté [illegible] d'or à Paris; elle a tiré de l'étranger 16,000,000 fr. en lingots d'argent. La prime de [illegible] pour se procurer de l'or se trouvera [illegible] L'opération sur les lingots a déterminé une perte de [illegible] fr. Cette perte a été en quelque sorte compensée par des escomptes [illegible] dans; mais, quand bien même une compensation [illegible] n'eût été impossible à obtenir, cette considération n'aurait point arrêté le conseil; il eût également pris, sans hésiter, une mesure que l'intérêt du commerce réclamait impérieusement: c'est ce qu'il vous déclare loyalement par mon organe.

Les intérêts du commerce, Messieurs, sont intimement liés aux vôtres. Le quotient des dividendes de

[illegible] prouve. Vous n'avez touché que 60 f. [illegible] et 98 f. en 1825. L'année 1836 vous donne 118 f. [illegible] la plus fort dividende connu qui ait été réparti depuis la création de la banque.

Passons maintenant aux observations de détail qui nous restent à [illegible] chaque partie du service.

Nous avons [illegible] fait connaître le montant et le [illegible] nous devons ajouter ici que [illegible] à faire le plus favorable accueil au papier du petit commerce. Sur 406,187 effets escomptés dans l'année, il s'en trouve 24?,636 d'une valeur inférieure à [illegible] fr., c'est-à-dire les cinq huitièmes [illegible] d'effets au-dessous de 100 fr. ont été [illegible] les bordereaux.

En 1836, [illegible] du portefeuille a été de 151 millions, et le minimum [illegible] 77. Depuis 1834, le maximum de [illegible] devenu le minimum de l'année suivante, [illegible] n'est pas présumable que cette combinaison [illegible] d'une manière infinie. Le portefeuille s'élève [illegible] d'hui à 154,95?,349 fr.

Un seul effet de [illegible] est resté en souffrance. L'absence de [illegible] être attribué, non seulement aux circonstances [illegible] encore à la prudence du commerce, malgré la [illegible] extension de ses affaires, il les a en général [illegible] avec une sagesse qui mérite d'être signalée. Il [illegible] aussi rendre justice au zèle persévérant du [illegible] d'escompte. Comme par le passé, il recherche [illegible] exactitude, à valeur des signatures [illegible] moins connues. La proportion des rejets n'a pas [illegible] varié.

L'accroissement des escomptes devait déterminer une diminution correspondante dans les effets au comptant. Cependant, depuis [illegible], cette diminution s'est bornée à 24 millions. Le nombre de ces effets a augmenté, d'où [illegible] que leur valeur moyenne est devenue moins considérable. En trois années, la banque a encaissé [illegible] pour le commerce 2,683,000,000 fr.

SAVOIR:

En 1834, 624,136 effets, Fr. la somme [illegible]		589,000 f.
En 1835, 604,210 effets,		976,000
En 1836, 631,942 effets		[illegible]

La circulation des billets a été plus [illegible] en 1836 que dans les deux années antérieures. Elle [illegible] de 693 millions celle de 1834. La différence du maximum au minimum de cette circulation a [illegible] 45 millions.

Le mouvement général des billets s'est élevé:

En 1834, à	4,080,000,000	
En 1835, à	4,271,000,000	
En 1836, à	4,783,000,000	
Maximum de la circulation.		Minimum.
En 1834,	222,000,000	196,000,000
En 1835,	241,000,000	207,000,000
En 1836,	231,000,000	192,000,000

La réserve n'avait varié que de 61 et de 73 millions en 1834 et en 1835; mais en 1836, elle a baissé de 190 millions à 80, c'est-à-dire 103 millions; et c'est ce qui a déterminé les mesures dont j'ai l'honneur de vous entretenir. Le 10 novembre elle a atteint son minimum. Elle s'est progressivement relevée; elle monte aujourd'hui à 107,969,000 fr.

Le mouvement général des espèces s'est élevé:

En 1834, à	610,000,000
En 1835, à	617,000,000
En 1836, à	655,000,000
Par conséquent, il n'a augmenté que de	45,000,000

Les comptes-courants, qui s'étaient élevés à 77 millions en 1835, n'ont pas dépassé 44,800,000 en 1836. La rapidité des affaires commandait de réduire au strict nécessaire une accumulation de ressources qui ne produit point intérêts; les prêts sur rentes, ainsi que je l'ai expliqué plus haut, dispensaient d'ailleurs les négociants de l'obligation de conserver des réserves aussi fortes que par le passé.

La masse des viremens a baissé de 315 millions comparativement à 1834.

Le total des viremens s'est élevé:

En 1831, à	2,973,000,000
En 1835, à	2,851,000,000
En 1836, à	2,654,000,000

Finalement, le mouvement général des caisses s'est élevé en 1836, à 8,43?,000,000 fr.; il avait été que de 7,740,000,000 fr. en 1835, et de 7,634,000,000 fr. en 1834: la différence est de 218,000,000 fr., en faveur de 1836.

Je dois avertir le lecteur que je n'ai jamais vu l'Etna ni de près ni de loin, et que par conséquent la pièce suivante n'est que l'œuvre de mon imagination, une pure rêverie, que j'ai cru devoir faire précéder de ces quelques mots d'avertissement, à cause de ces vers:

Je vois briller d'ici comme un casque de flamme.

Nous sommes dans un siècle où la critique qui s'exerce contre les poëtes est si sévère et si *judicieuse*, que quelque *satané* correspondant du Courrier des E.-Unis, ne manquera, en dépit de tout, encore, malgré mon préambule, qu'à faire avoir de vous yeux pour voir le mont Etna de si loin, comme on a déjà dit d'une de mes chansons, en parlant de l'Océan et de la cataracte de Niagara. De pareilles réflexions m'égayeront toujours. Seulement, je suis fâché, [illegible] une découverte qu'il est encore des hommes pour lesquels la pensée et la poésie sont aussi [illegible] yeux, et qui ne trouvent que toutes les mises les forment [illegible] leur, en [illegible] avenues, et un infinité d'[illegible] de positivisme. C'est pour ces hommes que M. [illegible] a dit:

. . . . "Fant eyes in my brains."

On pourrait ajouter:

Pour heat in my [illegible] . . . .

Je dirai aussi à mes compatriotes que les vers qu'ils vont lire ont été composés dans la soirée du 23 mai, époque à laquelle j'ignorais que les restes de notre ami commun, M. Prosper Marigny dussent être transportés à la Nouvelle-Orléans; autrement, mes cœurs, [illegible] qu'il aurait été [illegible] au moment [illegible] à [illegible] opportune pour lui que mes réflexions sur le mont Etna.

LE MONT ETNA.

Sur le front de l'Etna, pour transporter [illegible] âme,
Je vois briller d'ici comme un casque de flamme.
C'est l'Arbitre géant de tous ces monts de feux
Qui du sommet du voyage au dessus les cieux,
C'est celui de Titans, contre [illegible] poétique
Qu'il me [illegible] au travers [illegible] le
C'est Anti [illegible] Jupiter,
Et lançant comme lui [illegible] de foudres [illegible] l'air.

O que ce mont pour nous est plein de [illegible] !
Qu'il rappelle d'esprit de nobles souvenances !
C'était là que jadis ce géant Vulcain
Forgeait de [illegible] divin,
Or, ce fut dans les flancs de cette tour ardente
Qu'il façonna longtemps cette armure puissante
Devant qui, des Troyens, devait un jour ployer
Ce héros qu'on ne [illegible] [illegible]
[illegible] qu'à [illegible] Homère.
Oui, ces beaux chants, Etna, sont dus à ton cratère !

Mais que [illegible] ces bois des vains tonneaux
Des mortels [illegible] faire [illegible] aux ?
Qu'elle sceptre [illegible] tête,
[illegible] au POETE
Qu'à [illegible] orgueilleux !
Pour [illegible] Grand Cœur des cieux,
[illegible] une échelle
Par laquelle on monte à la vie éternelle.

De ton front, à travers les concerts ravissans
Que font les harpes d'or et ses sons frémissans
[illegible] notre or [illegible]
[illegible]
[illegible] fier et fruit
Court chercher, pour vibrer, l'aimant qu'il lui faut.

Oui, pour moi, je préfère aux rayons de l'Aurore
[illegible] colore,
[illegible] appareil
De ton front qui combat la clarté du soleil.

Pour un poëte, Etna, que ta pense est sublime !
Je passerais [illegible] cime
Planer géant [illegible]
Qu'elle ne [illegible] pour entrer dans les cieux.

Un monde de beaux vers, et que encore un monde
De Pœmes, de Ballades, [illegible] M. [illegible]
[illegible]
Pour la haute science [illegible] d'Apollon,
Si de tables [illegible] génie,
Pour ouvrir [illegible]
Pour [illegible] plonger [illegible] brûlant,
L'égier aux Pleurs et [illegible]
Revenir au sein [illegible] espérance,
Etaler [illegible] abondance.

O que ce pic est noble et qu'il doit faire envie
A toute autre [illegible] génie !
Au monde [illegible] qu'il oppose à son flanc,
Tout frémit, [illegible] neuve au néant.
Le ciel, l'homme [illegible] de l'onde,
Sont soumis à ses lois. Au [illegible] sa voix gronde
De ses [illegible] pourrions [illegible] auxiliaires
Que font [illegible] désert réunis
Ou cent mille [illegible] des machines latentes
Qui poussent sur les flots tant de quilles tranchantes,
S'échappent pour semer la terreur et la mort
Alors, malheur à ceux qui [illegible] sort
Roulent près de ce mont, dont [illegible] vous nage
Est couronné de fleurs. C'est le [illegible] visage
De l'Océan, d'abord, [illegible] tous les yeux,
Et que trouble bientôt [illegible] cieux.
Malheur, malheur à ceux [illegible] tu dans son ire,
Poursuit par le pouvoir de sa [illegible]

TULOIUS St. CERAN

(Communiqué.)

UNE PROMENADE A LA BAIE St LOUIS,

DANS LA VILLE DE CHOUPOUCOULOU.

Si vous me demandez, lecteur, ce que j'entends par ce mot de *Choupoucoulou*, je vous répondrai qu'à moins de vous dire que c'est le nom d'une [illegible] je [illegible] autrement vous satisfaire; aujourd'hui il n'y aurait plus lieu à [illegible] émaillé de fleurs [illegible] légumes, surtout dans les vastes jardins de [illegible]

L'immense quantité d'émigrans, d'été, ignore sans doute les grands avantages qu'offre le site dont je parle ici, j'en ai la preuve dans la rareté des maisons qui forment la ville; en effet, quoiques unes peu logeables sont louées aux amateurs, à des prix très élevés, et cependant elles sont loin d'avoir ce qu'il faut pour faire jouir les habitans des beautés que la nature a accordé à cet endroit qu'elle paraît avoir privilégié. Un autre inconvénient, encore, est la difficulté que l'on a de se procurer même avec de l'argent ce qui est indispensable à la vie, c'est-à-dire des alimens de différens genres.

Ces deux motifs doivent essentiellement s'opposer au résultat qu'on se propose d'obtenir, c'est-à-dire, d'aller changer d'air pour améliorer sa santé.

Un homme entreprenant vient de trancher toutes les difficultés, son nommé avec le plus grande partie des capitaines de bateaux à vapeur, se [illegible] celui, son ami avec tous ceux qui habitent la baie St. Louis, lui promettent d'obtenir tout ce dont il aura besoin pour mettre ses pensionnaires avec les mêmes avantages qu'ils pourraient se procurer en ville. Rien n'a été épargné par lui; voyons plutôt ce qu'il peut offrir:

Le quai qui conduit du bateau à terre est solidement construit; à son extrémité se trouve un escalier qui vous conduit à 25 pieds au dessus du niveau de la mer, de là vous entrez par une belle porte sous une tonnelle formée de beaux cèdres continuant jusqu'à la maison principale. J'ai oublié les beaux vases de fleurs qui se trouvent de chaque côté de l'avenue; ceci est trop beau pour que je l'eu se passé sous silence.

Dans le maison principale se voient une superbe salle et des appartemens destinés au service de la table. Le haut de cette maison a du logement pour 12 familles: une galerie très-vaste l'entoure; elle est si bien disposée qu'on dirait qu'elle vous invite à venir voir y asseoir pour que de là vous jouissiez des bienfaits de la nature. Avant de passer outre, ce ayons de raconter ce qui l'on doit y ressentir: devant se voit la pleine liquide d'une teinte azurée, qui sourit aux caresses d'un zéphir continuel dans son trajet; quelque à il la, un promontoire qu'on croit voir partir pour un autre lieu tant son sommet avance sur la mer.

Derrière, de beaux jardins, d'autres bâtisses et un bois vierge dans lequel son nombre de lauriers, tulipes dont la fleur superbe vous plaît et vous embaume, si le vent vient se charger du vase transmettre son odeur, et ceci arrive souvent.

De l'un et l'autre côté, toutes les maisons de la ville et même les habitations voisines.

Dans la cour se voient nombre d'ouvriers finissant une bâtisse qui aura du logement pour 80 personnes, ainsi qu'une maison destinée aux amusemens; à cet effet se sont deux beaux billards, et les locataires de ceux-ci.

Ne croyez pas que qu'il soit préférable d'aller à l'hôtel Bist-yr que de payer bien cher un logement, [illegible] avec nombre de domestiques et de l'argent, [illegible] vont [illegible] table si commodité? [illegible] celui et [illegible] se trouve, indépendance, [illegible] propreté surtout [illegible] de propreté, voulez-vous que je vous [illegible] dant de l'hôtel Bist-yr? Donnez-vous la peine de passer dans la rue Bourbon, [illegible] est souvent [illegible] les rues Dumaine et St-Philippe, voyez quelle est la maison la plus gentille et la plus propre, alors, sans demander à qui elle appartient, dites sans crainte de vous tromper, elle est à [illegible] Gyr. Ainsi, par celle de [illegible]

Le sol de la ville et alentours de Chenoncoulou est élevé, on n'y voit pas d'eau croupissante; son élévation fait que l'air y soit plus frais et aussi plus sain, c'est donc un lieu convenable aux émigrans. Les chasseurs y trouvent des timides lapins qui attendent dans ces jolies forêts le coup de fusil, et un n'a pas à craindre les piqûres d'animaux vénimeux, car l'on y en aperçoit rarement.

Je crois avoir été utile à ceux qui ont l'habitude d'émigrer pendant l'été, et aussi aux convalescens, en leur signalant un point très-convenable pour correspondre aux désirs de chacun d'eux. Je finirai ici en faisant mention des cases à bains de mer qui, à l'instar de celles du Lac Pontchartrain, leur offrent encore cet agrément.

DERNIÈRES DATES.

Boston	25 mai	Tampico	6 mai.
New York	24 mai	Mexico	1 mai
Philadelphie	23 mai	Londres	17 avril
Baltimore	22 mai	Liverpool	14 avril
Washington	22 mai	Paris	15 avril
Charleston	25 mai	Havre	16 avril
Havane	20 mai	Bordeaux	25 mars

COMMERCIAL.

VENTE DE COTON D'HIER.

36	de	Louisiane	8 1/4
70	de	Mobile	11
42	de	do	10 1/4
18	de	do	8
166			

New York, 24 mai.

Vente d'Actions.

50 actions	Banque des Etats Unis,	107
50 do	do	106
5 do	Banque du Canal de la N. O.	70

PHILADELPHIE, 23 mai.

Vente d'Actions.

50 actions	Banque des Etats Unis,	100

REVUE DU MARCHE DE NEW-YORK.

Mercredi, 24 mai.

Depuis quelques jours, une amélioration sensible s'est [illegible] graduellement dans l'aspect des affaires, [illegible] le désir exprimé par le gouvernement général, [illegible] autant que possible le commerce, joint à l'acte [illegible] de la législature, autorisant pour un certain temps [illegible] de paiment en espèces par les banques [illegible] en quelque sorte les craintes qui [illegible] faisaient sentir, et donné l'espoir que les difficultés [illegible] desquelles nous luttons depuis si longtems [illegible] au point d'où nous pourrons [illegible] le retour [illegible] de choses plus heureux.

La confusion qui a si longtems [illegible] les prix en général, ne nous permet pas encore [illegible] d'une manière positive.

COTON—Les transactions qui ont eu lieu depuis notre dernier rapport ont été assez extensives. Les prix de la semaine passée ont été difficilement maintenus, et la fermeté a été moins généralement manifestée. Les ventes qui ont été faites et pour exportation et pour les besoins de l'intérieur comprennent 150 balles Upland de 8 à 10 1/4; 300 Mobile 8 1/2 à 11; 50 Nouvelle Orléans 9 à 11; et 150 Floride 8 1/2 à 11 cents.

FARINE.—Le marché a été hier assez inactif, bien qu'une avance de 25 à 50 cents par baril ait eu lieu dans les farines du Western Canal et une amélioration dans les autres qualités. Western Canal de $9 75 à 10, en y incluant les marques communes et les nouvelles.

CAFE.—Le marché continue à être inactif, et les affaires se sont entièrement faites au comptant; 250 Cuba à 8 3/4, 25 boucauts et 80 bbls du 9 1/4; et 100 sacs verts du 9 cents, le tout au comptant, à l'encan, 252 sacs de la Havane beau à bon 8 à 9 1/2 cents la livre comptant.

CIRE JAUNE—Nous avons à annoncer depuis notre dernier, une vente de 2,500 livres première qualité du Sud, à 25 cents comptant.

MELASSES—Les prix pour les meilleures qualités se maintiennent et l'approvisionnement continue à être modéré. Les ventes se bornent toujours en cours nables aux acheteurs; 100 boucauds des îles glaisé, bon à beau, se sont vendus en petits lots à 28 1/2 à 34; 70 do bon Matanzas en lots, 27; et 30 boucauds prime Porto Rico 31 cents, le tout à 4 mois, à l'encan, 30 boucauds première qualité Porto Rico, 31 1/2, et 15 do bon courant de Cuba de 22 à 24 1/2, pour du comptant.

SUCRE—Il s'y est opéré une amélioration visible dans cet article; et nous annonçons sur le sucre en caisses une avance de 1 cent par livre, aucun changement dans les Moscovades. Les ventes comprennent 200 boucauds de bon courant à première qualité Porto Rico de 6 à 7 1/2 cent, 60 do bon courant de la Nouvelle Orléans, à 6; un lot de 225 caisses de la Havane (sucre brun) 7 1/2 égal à 6 jours; 100 du Trinidad: durée, à 8; 100 du sucre blanc de la Havane à 10 1/2; 100 do prime, 11; et 100 do Cuba Muscovado 6 1/2 cents, à l'encan, 50 boucauds Nouvelle Orléans, bon à 1 1/2; 125 caisses bon courant à première qualité de Porto Rico 5 1/2 à 7 1/4 cents, et 40 boîtes du $6 50 par 100 livres, et 165 caisses de la Havane, légèrement endommagé 6 1/2 à 7 cents la livre tout comptant.

PROVISIONS—La demande pour le bœuf et le porc continue à être toujours bonne, et sans aucun changement dans le prix pour le premier, mais une hausse a été obtenue sur le dernier. Nous cotons maintenant le mess porc de $19 à 20, et le prime de 13 50 à 14. Une bonne continue pour la graisse aux prix ci-côtés; quelques petites ventes [illegible] pas (livres) de 10; et le bœuf fumé 11 1/4 à 12 cents. Tous les articles classés sur le titre sont toujours sans grand changement.

RIZ—Les affaires qui se sont faites dans cet article ont été généralement sur petits lots convenables aux acheteurs et aux prix antérieurs.

TABAC—Nous avons à annoncer des ventes de 50 boucauts du Kentucky commun à moyen, en lots, de 3 1/2 à 6 cents, à 4 mois, et 53 balles qualité moyenne de Cuba à 14 cents comptant. Les importations ont été très peu conséquentes, et les existences ont en conséquence diminué.

TRAITES—Les transactions qui ont eu lieu dans les traites sur l'Europe pour le paquebot d'aujourd'hui ont été, comme par le passé, extrêmement limitées, et tout pour du comptant, les premières qualités des papiers sont les seules qui se vendent. Aucune bonne banques n'ont été offerts. Les traites sur Londres ont été vendues de 13 à 15 pour cent de prime; sur France, 5 f. 15 à 5 f. 17 1/2, sur la Hollande, 41 1/2 à 42; Hambourg 37; et Brême, 83. Nous avons aussi à annoncer la vente de 300 doublons patriotes à $16 50 chaque. Les piastres mexicaines 8 pour 100 de prime.

CHARLESTON, 26 mai 1837.

Une meilleure disposition se [illegible] entrevoir dans le commerce, et nous procure l'occasion d'annoncer plus de stabilité dans notre marché que nous n'en avions à faire depuis quelques tems. Dans quelques articles il y a une ombre d'amélioration dans les prix.

COTON—Il y a beaucoup d'activité pendant la semaine dans le marché aux cotons d'Upland, et les principaux ventes qui ont eu lieu pendant les deux dernières mois, cette tendance a occasionné une demande plus élevée de la part des détenteurs, et a aperçoivent que l'article est plus en demande du côté des acheteurs. On observera que nous avons coté une vente à 10 1/2 cents, mais que nous ne croyons pas apprécier ce prix pour règle, parceque nous croyons que 10 cents est le prix le plus extrême. Les transactions comprennent 37?9 balles, aux prix suivans. 69 à 4 1/2; 14 à 5 1/4, 24 à 6; 42 à 6 3/4, 63 à 7, 21 à 7 1/2, 162 à 8; 234 à 8 1/4, 63 à 8 1/2; 21 à 8 5/8, 57 à 9, 32 à 9 1/4, 187 à 9 1/2; 406 à 10, et 76 balles à 10 1/2 cents, environ 11 balles Sea Island ont rapporté 2? cents, et 27 Santee à de 24 à 30 cents.

RIZ—Des affaires limitées ont seulement eu lieu dans ce marché, et nous croyons qu'une légère amélioration s'en est suivie. Les détenteurs ne paraissent pas envieux de vendre parce qu'ils attendent une autre amélioration. Les ventes comprennent 20 tierçons aux prix suivans; 22 à $2 7/16; 29 à 2 1/2, 40 à 2 5/8; 100 à 2 5/8; 101 à 2 3/4, et 151 à 3.

FARINE—Nous avons à noter une amélioration dans cet article depuis notre dernier rapport, 400 barils ont été vendus de $8 à 9, il n'y a qu'un bon approvisionnement en main.

CAFE—Quelques centaines de Cuba ont été vendus de 9 1/2 à 10 cents.

MELASSE—40 boucauds environ, des Indes Orientales, ont été vendus à 25 cents comptant, et à 27 cents à 60 jours.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés,

Barque Tiberius, Sears, Liverpool,	Bailey & Abbott
Mister Emilio, Sala, Barcelone,	J Pratts & Fils
Brick Emerald, Andros, Boston,	E J Andrews
Brick De Kin, Pagès, Barcelone,	J Prats & Fils
Goëlette Bonita, Sumner, Matamoros	J Robert & Co
Goëlette Amanda, Kirby, Mobile,	capitaine

Arrivés

Bateau de remorque Shark, Thomas, venant de la passe Nord Est.

Bateau de remorque Tiger, Beebe, venant des Passes.

Bateau de remorque Pacific, Martin, venant des Passes.

Barque Anne Louise, Solis, 46 jours de Bordeaux.

Navire Heraclide, Winn, en 31 jours de Boston, au capitaine.

Navire paquebot Orleans, Sears, en 18 jours de N. York.

Navire Cassandra, Greig, de Liverpool, au capt.

Barque Norfolk, Bullard, en 3 jours de la Havane, au capitaine.

Brick Edwin, Ladlow, en 14 jours de Kingston, au capitaine.

Brick Hecla, Whiting, en 49 jours de Malaga.

Brick Midas, Kermath, de Liverpool, par la voie de St. Joseph.

Bateau à vapeur Velocipede, Stanley, de Saint Martinville.

Bateau à vapeur Warsaw, Coffin, de Little Rock, au capitaine.

Bateau à vapeur Ajax, Raties, de St. Martinville.

Bateau à vapeur Despatch, de Vermillon, au capitaine.

Bateau à vapeur Baton Rouge, Irwin, du Bayou Sara.

AVIS AUX MARINS.

Nlle Orléans, 31 mai 1837. BUREAU DU COLLECTEUR.

LE Phare de la passe S. O. s'est écroulé dans la nuit du 28 du courant. Des arrangemens ont été pris pour élever aussitôt que possible un Phare provisoire dont on publiera la description aussitôt qu'il sera achevé.

JAS. W. BREEDLOVE, Collecteur.

1juin—6

MONTRE TROUVÉE.

MON domestique Phil a trouvé une montre avec une chaîne de sureté, et me la remise. Elle sera rendue à celui qui prouvera en être le propriétaire moyennant qu'il paie les frais de cette annonce.

B Z CANONGE, 72, rue Royale

1juin—3

AUX Habitans sucriers—Une personne arrivant de la Jamaïque, ayant été 18 ans engagé dans la culture de toutes les différentes espèces de cannes à sucre, connaissant également la meilleure méthode en usage d'amener la canne au moulin et en manufacturer le produit, capable d'appliquer la bagasse, de manière à remplacer le bois, en améliorant les fourneaux et en pesant les chaudières, etc., pour l'aide les meilleures recommandations pour son caractère et son talent désire s'employer comme gérant pratique dans une sucrerie. Ses prétentions sont modérées, désirant particulièrement s'occuper; il sera accompagné par un homme du métier qui depuis plusieurs années a été employé avec succès à monter les équipages de sucrerie, de manière à se servir de la bagasse avec avantage, comme à la Jamaïque, où on ne se sert pas d'autre chose. Pour plus amples renseignemens s'adresser à JAMES H. LEVERICH & Co.

1 juin—3

AVIS—Est par le présent donné aux souscripteurs aux conditions de l'érection d'une nouvelle ville, [illegible] de la baie de la Mobile, qu'une [illegible] compagnie associée pour cet effet, [illegible] dans le comté de Baldwin, [illegible] site de cette ville projetée, le [illegible] de juin 1837, à dix heures du matin, [illegible] d'affaires importante qui leur [illegible]

L. Millaudon,
Aug. [illegible] Marin,
Wm. John, de la Georgie,
par L. Millaudon,
A. Lesseps,
Thos. Nash,
M. de L[illegible]ardi & [illegible],
Jh. Aber,
A. Quertier & [illegible],
Gerard,
Chs Lesseps,
A. Boulle.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 1er Juin

La 1re représentation de

L'AMI GRANDET,

pièce nouvelle en 3 actes, précédé de

LA LETTRE DE CHANGE,

opéra comique en 1 acte.

On commencera à 7 heures.

THEATRE ST. CHARLES.

JEUDI, 1er juin 1837.

LA JUIVE.

Le cardinal de Brogny,	MM. Heppell.
Le prince Leopold,	[illegible]
Le prince de Constance,	Page.
Eleazar, le Juif,	[illegible]
La princesse Eudoxie,	Mme [illegible]
Rachel, la juive,	[illegible]

☞ On exécutera la grande ouverture de la Juive—Avant ceci, l'orchestre exécutera le morceau du COTTAGE SUISSE.

☞ Demain, à la demande du public, Il Barbiere di Seviglia par la troupe italienne.

BUREAU DE L'AVOCAT DU DISTRICT DES ETATS UNIS.

Nouvelle Orléans, 1 juin 1837.

LES personnes ayant des bons pour droits échus et non payés le 28 mai, sont requises de se présenter à ce bureau sans délai, et en faire le paiement; et ceux qui désirent une prolongation de tems, sont informés que le soussigné est prêt à recevoir leur demande.

P R LAWRENCE,

Avocat des Etats Unis pour le District Oriental de la Louisiane. 1 juin ☞

AVIS—Le soussigné a transporté son domicile rue du Bassin no 121, encoignure de la rue St Louis, jadis occupé par E. Blanc, où il a l'intention de continuer son genre d'affaires, de bâtisses, et réparations. Il fournira également aux constructeurs et autres tous les différents matériaux à des prix très modérés.

☞ A vendre dans l'endroit ci dessus, une grande quantité de bois de cyprès, des planches de bois de pin jaune et blanc, chaux, plâtre de Paris, ciment etc.

1 juin—3 H I TWOGOOD.

EXPLICATIONS du Maréchal Clauzel sur sa gestion d'Alger.

Crayons Lithographiques, qualité supérieure, en vente, chez LELIEVRE, libraire, encoignure Royale et Ste. Anne. 1er juin—☞

QUELQUES personnes, se [illegible] à dire que je quitte mon institution. Je prie les parents qui me font l'honneur de me confier leurs enfans, de n'en rien croire.

1 juin ☞ E MOUSSERA, 345, rue Royale.

L'ASSOCIATION Catholique de la Nouvelle Orléans pour venir aux secours des Orphelins.

L'assemblée mensuelle des membres de cette Société, sera tenue, dimanche prochain, à [illegible] dans la salle des écoles [illegible] rue Condé, près le [illegible] couvent.

1 juin [illegible] A. McKAY, secrétaire

AU PUBLIC—Les soussignés s'étant arrangés pour étendre leur commerce et vendre à un très petit bénéfice pour du comptant, auront constamment à leur dépôt [illegible] toute la saison, un grand approvisionnement de bois blanc, chêne, ickory; pin do, pour bateaux à vapeur, bois de charpente de toutes dimensions; charbon de Liverpool, charbon, goudron, coquilles, sable, chaux de Thomaston, &c.

Les hôtels, les pensions, restaurateurs et les personnes qui achètent en gros y trouveront un grand avantage.

W E & R MURPHY.

1 juin 133, Vieux Bassin, entre Toulouse et St Louis

MAQUEREAUX—250 1/4 de barils no 1 et 2, 150 barillets du do no do, 200 barils harengs no 1 d'Eastford; 150 barils de vin doux de Malaga; 25 barils d'eau de vie américaine 1re preuve, à vendre par

1 juin ROBERT H. WHITE.

DOUBLONS—Doublons mexicains à vendre par

1 juin J ROBERT & Co 47, rue Bienville.

VITRIERES—En arrivage et ordinaires, à vendre par 1 juin W. & J. GRANT, 20 Douane

RIZ—150 tierçons prime arrivés en magasin, à vendre par

1 juin L C D WOOD.

SEL—1500 sacs sel de Liverpool, à vendre par

1 juin L C D WOOD.

HUILE—20 boucauds de blanc de baleine et 10 do huile de baleine clarifiée.

24,000 cigarres americains, 20 barils eau de vie de pêches; 5000 sacs en [illegible], 20 caisses raisin de Muscat, à vendre à bon marché pour clore une consignation, par

1 juin L. C D WOOD.

VENTE PAR LE MARSHALL DES ETATS UNIS.

IL sera vendu samedi prochain, le 3 du courant, pour du comptant au bureau du marshal, à midi, 30 barils de Rhum, saisis à la requête des Etats Unis.

31 mai 1837. J H HOLLAND, marshal.

1 juin

Thomas Gerard et autres contre P. A. Aubert

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 8 juillet prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Deux lots de terre, situés au faubourg Franklin, en cette ville, désignés par les lots nos 11 et 14 sur un plan dressé par Voiquin et déposé en l'étude de L T Caire, notaire public; lesdits lots de terre, mesurant, mesure américaine, savoir:

No. 11. Vingt cinq pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de cent quarante deux pieds six pouces et six lignes.

No. 14, trente deux pieds, trois lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de cent quarante deux pieds six pouces et six lignes sur la ligne de la rue Girod, cent vingt sept pieds neuf pouces quatre lignes de profondeur, et sur l'autre côté et dans la profondeur [illegible] trois pouces et deux lignes, sur une ligne parallèle à la rue Marigny, formant aussi une autre face [illegible] se prolongeant en profondeur une ligne de [illegible] lignes sur une ligne parallèle à la rue Girod, vingt six pieds neuf pouces sur la ligne du fond la [illegible] du lot no 11

Conditions de la vente, comptant: montant d'une somme de [illegible] plus les frais de procédures. Pour Thomas Gerard et autres, pour la somme de $761 avec les intérêts sur $752 du 25 avril 1837, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès.

1 juin FRED. BUISSON, shérif.

SUCCESSION DE MAURIME.—Vente par le Régistre des Testamens.—Mercredi le cinq juillet mil huit cent trente-sept, à midi, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 avril 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Jean E. Maurime, décédé, l'esclave et les propriétés foncières ci-après décrits, savoir:

1o Un nègre esclave nommé NED, âgé d'environ 40 ans.

2o Deux terrains situés au faubourg Franklin près cette ville, désignés par les numéros 13 et 14 de l'îlet no 140 sur un plan particulier du dit îlet dressé par Louis Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire en cette ville, le 18 mai 1836, [illegible] 13 ayant trente pieds de face à la rue des Arts, entre les rues de la Force et de la Vertu, sur 154 pieds 6 pouces 3 huitièmes de profondeur, et le dit terrain no 14 ayant trente-deux pieds, [illegible] quatre 30 pieds 10 pouces 7 huitièmes de face à la rue de la Vertu; sur 114 pieds deux pouces trois huitièmes de profondeur et face à la rue des Arts, le tout mesure américaine.

Conditions de la vente. Pour l'esclave un quart comptant et la balance à 6 et huit mois de crédit, et pour la propriété foncière à un crédit d'un, deux et trois ans, pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens

1 juin

N. B. Les actes de vente se passeront pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane. A tous ceux que cela peut concerner, salut:

Qu'il soit connu, qu'attendu que Richard D. Bloesman demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régistre des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et en sa qualité greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Un acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834; Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, rendu sous la date du trois avril mil huit cent trente sept, dans l'affaire de la succession d'Adélaïde Lesassier, épouse décédée de Jean Fréderick O. Barrabino, à la demande du dit Jean Fréderick O. Barrabino, tuteur naturel de ses enfants mineurs, et conformément aux délibérations d'une assemblée de famille des dits mineurs, convoquée et tenue le treize avril mil huit cent trente sept, pardevant Louis T. Caire notaire public, le soussigné en sa susdite qualité, exposa en vente publique à l'encan, le six mai mil huit cent trente-sept, pour compte de la succession de la dite Adélaïde Lesassier, femme de Jean Fréderick O Barrabino, la propriété foncière ci-après décrite; laquelle fut adjugée à Sempronio Bloesman pour le compte du dit Richard D Bloesman, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur. Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, municipalité no 2, dans la rue du Cirque, et formant la moitié d'un lot entier, désigné par le numéro quatre au plan figuratif d'une portion de terre, situé au même faubourg, dressé par Joseph Pilié, lors voyer de la ville, le quinze décembre 1820, et déposé en l'étude de Bavinier Blanc, alors notaire par acte en date du vingt-sept du dit mois de décembre 1820; le dit lot ayant trente pieds de face à la dite rue du Cirque, sur une profondeur de quatrevingt-neuf pieds neuf pouces, vide et entouré, borné d'un côté conformément au dit plan par l'autre moitié du dit lot numéro quatre, et de l'autre côté par le lot désigné sous le numéro trois, le dit lot adjugé comme susdit pour le prix de trois mille piastres, $3000.

Conditions de la vente—Un cinquième comptant, et la balance à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre ci-dessus décrit, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, de décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme la demande le dit acquéreur.

[L.S.] En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce trentième jour du mois de mai, A. D. 1837.

W. F. C DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

1 juin

BAS DE COTON—12 caisses de bas de coton blanc d'une qualité bien supérieure, reçus par le navire Coopian, à vendre par COIT & Co.

30 mai rue de la Douane no 20

MARCHANDISES SECHES POUR LE MEXIQUE—Marchandises sèches propres au commerce Mexicain, dernièrement reçues, et à vendre par COIT & Co.

30 mai rue de la Douane no 20.

LES personnes [illegible] qui ont acheté des propriétés à la vente de Metairieville, faite par Dominguez et Barrett sont prévenues de venir avant le 1er jour de juin signer les actes de vente pardevant W. Boswell notaire public. La dite propriété sera reprise en vente à leur risque.

Louis Michel.
Joseph Piagne,
Joseph A. Fauye,
L. C. Pascal,
John Nuelan,
Achille Magnan,
Adolphe Lanaux,
Lenoë Jr.

[illegible] mai—5

P. CHIOR a l'honneur de prévenir ses pratiques et le public qu'il vient de recevoir par le Talma du Havre, un assortiment de chaussures de Paris pour la saison, telles que Bottes, Souliers, Pantoufles, etc.

1 mai—1m

Pour Alexandrie, Natchitoches et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur JOHN LINTON, capitaine J W Reed, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires, dimanche prochain le 4 juin, à 10 heures du matin, pour fret ou passage, s'adresser vis à vis la rue Bienville ou à

1 juin KIMBALL & POMROY, 6 Front Levee

POUR ST MARTINVILLE. NEW IBERIA et toutes les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur neuf AJAX, capitaine G. Ratier, est attendu de jour en jour, et partira de suite pour les endroits ci dessus, pour fret ou passage, s'adresser à

GRAY, DURRIVE & Co, no 40 Nelle Levée.

31 mai

POUR LOUISVILLE. Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur fin marcheur SOUTHERNER, capitaine John Carey, ayant une partie de son chargement engagé, sera de suite expédié, pour la balance de son fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis du wharf de la rue Poydras, ou à HYDE & COMSTOCK,

31 mai—3 39 rue du Camp.

PARTIE DE PLAISIR

Le superbe bateau à vapeur COLOMBUS, cap. Smith, partira du lac à la fin du chemin à coulisse, samedi le 3 juin à 7 heures, pour une excursion de plaisir, à la Baie St Louis et à l'Est et l'Ouest et Pascagoula, en revenant il touchera aux mêmes endroits et arrivera au lac lundi matin, à temps, pour les premiers chars de la ville.

On engage à prendre les billets le plutôt possible parceque le nombre en est limité, s'adresser à la Nouvelle Bourse, City Hôtel à l'Arcade Banks et à

31 mai—4 S. HIGH, rue du Camp no 60.

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur neuf SULTANA, capitaine A W Iuls, partira vendredi, 1er juin, à 10 heures précises, pour fret ou passage s'adresser à LAYET & AMELUNG, rue du Commerce, ou à J. M. BROADWELL, 26 rue des Magasins.

A VENDRE—Le bateau à vapeur Chief Justice Marshall, portant 1100 balles de coton, et ayant une des meilleures machines à vapeur, est en très bon ordre et prêt à faire des voyages. S'adresser à

STERNS & Co,

23 mars 28 et 30, Nouvelle Levée.

PARTIE DE PLAISIR—La belle goélette SUN est prête à recevoir une société de Messieurs, pour une excursion de plaisir pour n'importe quelle place, entre le bayou St Jean et Mobile. Les îles Chandeleur etc. Le Sun est un bâtiment neuf, elle est au pied du chemin à coulisse, son gréement et tout le reste est parfaitement en ordre, etc. S'adresser à bord au soussigné

31 mai—3 JERIMARK O'DRISCOLL.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR BALTIMORE—Premier navire devant partir dimanche, le 4 du courant—La goëlette fine voilière ONOKO, capitaine Nickerson, partira positivement comme ci dessus, et peut prendre le chargement de 30 balles, pour le fret desquelles et passage, ayant des chambres pour deux personnes, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,

1 juin rue Bienville no 14.

POUR NEW YORK—Le navire de première classe CANTON, capitaine Mammd, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour fret ou passage s'adresser à

30 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR NEW YORK, (Départ partir ce 10 de juin.)—Le navire KENTUCKY, capitaine J Burke, est maintenant en chargement, et partira pour le port ci dessus, pour fret ou passage s'adresser à bord, près du marché aux légumes, ou à FRANKLIN & AMES,

29 mai no 25 rue Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot CHESTER, capitaine Watson, fin voilier, partira sous peu, pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis l'hôtel des monnaies, ou à

JAMES REED & Co,

29 mai no 25, rue Royale.

POUR PHILADELPHIE—1er. navire. Le brick paquebot régulier, SWAN, capit. H. Harding, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à

26 mai JAMES REED & CO. rue Royale no 25.

POUR BOSTON.—Le navire doublé et cuivré EMERALD, capitaine Andrew, ayant les trois quarts de son chargement engagé partira le 30 du courant, pour la balance de son fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, entre les deux marchés ou à E. & J. ANDREWS,

24 mai 24 Gravier.

Pour Baltimore—La goëlette ONEKO, capitaine Nickerson, ayant la plus grande partie de sa cargaison, partira sous peu, pour fret ou passage s'adresser à

23 mai BAILEY & ABBOTT, 14 Bienville.

POUR PHILADELPHIE—La barque de première classe, Col Howard, capitaine Gatchell, partira sous peu. Pour la balance de fret ou passage, s'adresser à L H GALE,

10 mai no 93, rue de la Commune.

Pour les ports d'Europe.

Pour Cowes—Le navire de première classe GEORGE, capitaine Choate, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à L H GALE.

1 juin

Pour Rotterdam—La belle barque de première classe DAMARISCOTT, capitaine Stetson, partira sous peu; pour le fret de 30 barils ou passage, s'adresser à L H. GALE,

1 juin 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire ABBOTSFORD, capitaine W. C. McNeil, partira dans 10 jours, et peut prendre quelques balles de fret, pour le passage de 4 passagers de chambre, s'adresser à bord vis à vis 24 Gravier

31 mai H C CAMMACK & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire ECHO, capitaine Malette, partira dans 10 jours, et peut prendre 6 passagers de chambre, et le [illegible] comptant, s'adresser à bord au capitaine auprès de la Presse à Coton d'en haut ou à

H C CAMMACK & Co.

31 mai rue Gravier no 60.

POUR MARSEILLE (Passage seulement)—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, le SIRIUS, capitaine Huguet, partira pour le susdit port le 5 juin, pour passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis à vis la rue Julie, ou à A. QUERTIER & ALBERT,

30 mai—3 rue St Louis.

Pour Bordeaux ou tout autre port de la Méditerranée—Le brick COMET, capitaine Marcy, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour balance du fret s'adresser à KOHN, DAMON & Co.

25 mai rue Bienville no 20.

AVIS

Le navire bien connu l'Anne-Louise, attendu de Bordeaux, repartira pour le même port, vingt jours après son arrivée. S'adresser pour balance du fret ou passage, au capitaine P. Demendez, chez Bl. Laudoun, passage de la Nouvelle Bourse, entre les rues Bienville et Conti. 24 mai—3

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier RUBICON, capitaine Geo. L. Rodgers, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira de suite pour le Havre. Pour balance de fret, ou passage, s'adresser à JOS. BARTHET,

24 mai—6 No. 30 rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier ST. MARCK, capitaine Holmes, ayant toute sa cargaison engagée partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à

LEVI H. GALE,

24 mai rue de la Commune no 93.

Pour Liverpool—Le navire neuf de première classe MICHIGAN, capitaine Sturges, a commencé son chargement et peut prendre quelques centaines de balles; il a deux chambres et peut accommoder 10 à 12 passagers. S'adresser à bord ou à H. C. CAMMACK & Co

23 mai 60, rue Gravier.

POUR LIVERPOOL—Le navire TALLAHASSEE, capitaine Cornelious Mean partira sous peu; pour le fret de quelques centaines de balles ou passage, s'adresser à bord, ou à H. C. CAMMACK & Co,

23 mai rue Gravier no 60.

Pour les Antilles.

POUR CURACOA, passage seulement—La goëlette ANA CELESTINE, capitaine Hiera, ayant tout son fret engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à 3 mai J PRATS & FILS.

Pour les ports du Mexique.

Pour Matamoros—La goëlette fine voilière FREDERICK ARNET, capitaine Arnet, partira dimanche prochain; pour passage seulement, s'adresser à bord au capitaine, vis à vis la rue Julie ou à E. & J. ANDREWS,

1 juin 24 rue Gravier.

POUR MATAMOROS—La goëlette américaine DIADEM, capitaine Jaynes, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu, pour balance du fret, ou passage, s'adresser à CAPDEVIELLE & Co,

31 mai rue Toulouse no 19.

POUR BRAZORIA—Texas. La goëlette Général de Kalb, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

26 mai JAMES REED & CO. rue Royale no 25.

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRETER—Le navire de première classe ROBT. PULSFORD, capitaine Tibor, est prêt à prendre 1500 balles de coton. S'adresser à bord ou à

17 mai GEO. GREEN.

A LOUER OU FRETER.—Le beau navire AL, tirant peu d'eau, Outarora, capitaine Wm. Deacon, est prêt à recevoir cargaison. S'adresser à bord près du chemin à coulisse.

10 mai

A LOUER—Une belle résidence d'été, à la passe à Christiane. La maison est vaste, parfaitement construite et bien ombragée de chênes verts. Sa position est une des plus agréable de tout ce charmant endroit. Possession immédiate en sera donnée, s'adresser à A. DELPIT,

31 mai—4 no 119, rue de Chartres.

VIN DE BORDEAUX—300 barriques Vin de Bordeaux à vendre au débarquement de la Barque Raphaël, de Bordeaux, à l'encan. S'adresser à

20 mai—9 J. MAGER, rue St. Louis.

LE soussigné, arrivant de Paris, peintre en voitures et en bâtimens, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'établir rue Ste. Anne, no.—. Il peint de plus les enseignes, lampes et quinquets.

CREVASOL.

29 mai—6 Rue Ste. Anne, encoignure St. Claude.

ON demande à la campagne, un homme parlant et écrivant bien la langue française, comprenant l'anglais, et capable de tenir les livres. S'adresser au bureau de cette feuille ou au bureau de la Gazette du Baton Rouge. 20 mai—3

1282 ACTIONS de la Banque des Citoyens, à vendre par

20 av A. & Z. CAVELIER.

JE préviens que étant pour m'absenter du pays, Mr. P. D. Demonceaux est chargé de mes affaires.

27 mai—4 C. DENEUFBOURG.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Messrs Philip & Hart ont transporté leur demeure de la rue du Camp no 20 à la rue de Bienville no 12, la maison est à l'étage supérieur 1 mai—1m

DOCTEUR EASTON, Accoucheur, demeurant actuellement rue du Canal, no 11, entre les rues du Camp et des Magasins, chez Mde. Wenner.

[illegible]

GARDES D'ORLEANS, Attention!!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain 4 [illegible] et se réunira à six heures précises du matin au lieu ordinaire du rendez-vous.

Equipement complet, tenue d'été et havresac.

Par ordre du capitaine,

31 mai C. A. LABUZAN, S.-Major.

CARABINEROS VOLANTES DEL ESTADO.

[illegible] compañía se reunirá el jueves 1o. [illegible] en casa del Capitan calle de Borbon [illegible] Tolosa y Opital, a las 7 de la tarde, [illegible] para tratar asuntos importantes, y proceder al nombramiento de las plazas vacantes de Sargentos y Cabos, recomendando a los miembros activos y Honorarios la mas exacta puntualidad.

De orden del Capitan.

30 mayo ANTONIO RIVA, Sto 1o.

UNE assemblée des deux compagnies en bourgeois aura lieu vendredi prochain 2 de juin, à sept heures du soir, dans la maison de M. Vigné, encoignure des rues d'Orléans et Royale.

Les membres sont invités à s'y rendre ponctuellement.

Par ordre du capitaine.

30 mai—4 C. MASSIEU, Sergent Major

COMPAGNIE DE POMPE DE LA LOUISIANE No 10.

LES membres de cette compagnie sont priés de se réunir vendredi, 2 juin, à 7 1/2 heures du soir, à la maison de pompe, encoignure des rues Dumaine et St Claude.

Nouvelle Orléans, le 30 mai 1837

31 mai—9 F. CALONGNE, Secrétaire

MAIRIE DE LA NELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du 12 août dernier, avis est donné qu'à compter de jeudi 9 courant jusqu'au 31 juillet prochain, il sera distribué chaque nuit des saucisses empoisonnées aux chiens qui seront trouvés errants dans les rues de la première municipalité.

Le 30 mai 1837.

31 mai—3 D PRIEUR, maire.

☞ Le brick *Roger*, cap Banes, de Boston, est en déchargement au dessous du Chemin à Coulisse. Les consignataires sont priés de prendre leurs marchandises qui leur seront délivrées sur leur reçu à la Levée. 31 mai

SUCRE A BON MARCHE.

16 livres bon Sucre,	Pour 1 piastre.
14 livres moins beau,	

AU magasin d'Antoine Michaud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.

On trouve audit magasin: Remède et Pillules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brézil, Marmites françaises, Serrures et Ferrements de toute espèce. 31 mai—3 m

LES personnes dont les noms suivent ayant acheté des terres à Mandeville le 23 mars 1837, sont priées de passer chez M. Ducatel, notaire, pour signer leurs actes de vente.

John Peth,
Basel Corsu,
Fs. Daubert,
Alphonse Dogivey,
Jean A Morin,
P. E Trastour,
Aristide Delvaille.

31 mai—10

WHISKEY.—50 barils Whiskey ordinaire à vendre par G. DORSEY,

31 mai rue de la Nile-Levée.

CONFITURES de la Havane, 40 caisses de 1re. qualité.

200 sacs de Café de la Havane en magasin.

100 do de Poivre en magasin.

100 do de Piment 1re qualité en magasin.

600 mille Cigares de la Havane des marques les plus approuvées, en magasin.

100 sacs d'Amandes tendres, en magasin.

1 futaille d'Epaules d'une qualité supérieure en magasin, à vendre par

31 mai R GRONING & Co.

FOIN ET BRIQUES DU NORD—800 balles de gros foin du Nord et de Timoty

70 milliers de briques pour façades, à bord du brick Alexandra, à vendre par

BAILEY & ABBOTT,

31 mai rue Bienville no 14.

MAIS—2500 boisseaux maïs blanc de qualité supérieure, à vendre par

SOMERS & ALEXANDER,

31 mai—3 rue des Magasins no 80.

LES personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Guillaume Depierre sont priées de les présenter au soussigné, rue Toulouse, entre Chartres et Levée, et celles qui doivent à ladite succession sont priées de venir solder leurs comptes.

31 mai—3 CHS FORCADE, exéc. tes.

ON continuera à vendre, pendant une semaine de plus, au No. 2, rue de la Vieille Levée, des

Habillements au prix coûtant,

pour de comptant; il recevra au pair des billets de toutes les banques de la ville; aussi les bons de la municipalité pour paiement desdites marchandises.

31 mai—3

EN débarquement du navire la Bonne Rachel, venant de Bordeaux.

232 caisses vin rouge St Julien,

167 do vin blanc Haut Barsac,

45 demi barriques vin blanc de Sauterne, à vendre par

31 mai A & Z CAVELIER.

$50 DE RECOMPENSE.

IL a été perdu hier au café du Commerce, au restaurant de M. Canonge rue de Chartres, un livre à un gros carton, entouré par un ruban rouge, il y avait de renfermé, une somme d'environ $400 ou plus en billets, parmi ces billets il s'en trouvait un de $100 de la banque du Canal, un de $50, des Améliorations, un autre de $50 de la banque de l'Union, et le reste en billets de différentes banques. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le rapportera au bureau de cette feuille.

30 mai—3 DUCHEMIN.

LA Société de Gallwey & Boudousquié est au jourd'hui dissoute d'un consentement mutuel. Les affaires seront continuées par P. H. Gallwey à son nom et pour son compte, et il se servira de la raison de commerce pour la liquidation seulement.

P. H. GALLWEY,

30 mai— CHARLES BOUDOUSQUIE.

65 ACTIONS de la banque des Citoyens à vendre par ROBINSON & Co,

30 mai—4 rue du Camp, No. 45.

JUS DE CITRON—20 barils de Jus de Citron nouvelle, à vendre par J. ROBERT & Co,

30 mai—3 rue Bienville, No. 47.

DOUBLONS Espagnols à vendre par

J. ROBERT & Co,

30 mai—3 rue Bienville, No. 47.

BILLETS de la banque du Tennessee, en demande par ROBINSON & Co,

30 mai—4 rue du Camp no 45.

MARCHE à faire cette semaine, rue de Chartres no 35 Les soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont un des plus grands et des plus beaux assortiments de marchandises sèches de la ville, et que ceux qui leur feront le plaisir de le visiter y trouveront des prix qui leur conviendront.

Conditions comptant.

On invite particulièrement les Marchands à venir.

30 mai E. PLANT.

AUX MARCHANDS TAILLEURS—Les soussignés viennent de recevoir des navires Michigan et Perdonnich, 7 caisses de superbes [illegible], en toile de fantaisie à bordure Royale de fantaisie, 5 caisses draps ordinaire et superfin, 3 do casimir uni et de fantaisie, qu'ils offrent à vendre par balles à des termes raisonnables. COIT & Co,

30 mai rue de la Douane no 20.

BINOCHE Frères, viennent de recevoir par le Saleim et les derniers arrivages, un Assortiment de NOUVEAUTES dans le dernier goût, tels que Mousselines et Jaconas, dessins riches, Ombrelles de satin, Lingerie, Echarpes et Fichus, Toiles rayées, Foulards de poche dans le dernier goût et autres articles de fantaisie, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail.

30 mai rue Royale, encoignure St.-Louis.

DRAPS—Toile à drape de Russie et Barnsley, par le navire Michigan, à vendre par

COIT & Co,

30 mai rue de la Douane no 20.

Département de la Poste, 23 mai 1837.

MONSIEUR—Vous garderez en vos mains jusqu'à nouvel ordre les fonds en espèces provenant de votre bureau, pour faire face aux traites de ce département.

J'ai l'honneur d'être

Votre très obéissant serviteur,

AMOS KENDALL.

W. H. Kerr, Ecq., Directeur des Postes.

Pour se conformer à la lettre ci-dessus, le Directeur des Postes ne peut recevoir autre chose que des espèces, en paiement des ports de lettres. 27 mai—6

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $10 par baril; d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 29 du courant 31 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 25 pour cent en sus, c'est à dire 38 3/4 onces.

29 mai DENIS PRIEUR, maire.

VERRES DE BOSTON.—750 caisses, 1er, 2d et 3me qualités de grandeurs assorties de 8 sur 10 à 18 sur 16, en magasin à vendre par

SCATES & BAGGETT.

11 mai—1m rue du Canal No 64.

SUCCESSION DE GOLDSBERY.

Vente par le register des testamens.

LUNDI le douze juin 1837, à dix heures du matin, rue du Bassin, entre les rues Toulouse et St. Louis. En vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des Preuves, dans et pour la ville, et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 mai 1837.—J'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Williams Goldsberry, décédé, les effets mobiliers dépendant de sa succession.

Conditions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,

31 mai Register des testamens.

DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co. ENCANTEURS, Passage de la Bourse.

10 av ☞

E. H. BRUNET, Encanteur, TIENT SON BUREAU AU No. 91 Rue de la Commune.

3 avril—3m

AVIS—Tous les billets des banques de cette ville seront reçus au pair, par les soussignés, en paiement de ce qui leur est dû.

HARPER & MERRICK,

fermiers du chemin à coulisse du rail-road de Carrollton. ☞16 mai

A VENDRE au No. 116 rue de Chartres chez Bronsema & Swasey, un superbe Harnais Anglais, des mieux finis. 24 mai ☞

AVIS—La société existant entre les soussignés sous la raison de Spangenberg et Ferriday est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. Toute somme due à la société sera reçue par l'un ou l'autre des soussignés ou par Bullet, Shipp & Co.

L. SPANGENBERG.

27 mai—10 J. C. FERRIDAY.

A VENDRE A L'AMIABLE—Le fond d'un café, et de pension et batterie de cuisine, et toutes les autres dépendances; il s'y trouve également une bonne provision de bois. La maison située à la pièce des serrages ne laisse rien à désirer sous le rapport du personnage. Pour les conditions, s'adresser au no 86 rue St Philippe, où l'on pourra l'examiner dans tous ses détails.

30 mai—5 P. GOULARD.

Société Hibernienne de la N. Orléans.

[illegible] réunion de la société aura lieu dans la chambre du comité à la Bourse de l'Arcade, jeudi le [illegible] à 7 heures du soir.

31 mai—3 C. LEPPER, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de [illegible] Nouvelle Orléans le 30 mai 1837.

UNE réunion des Actionnaires de cette Institution, aura lieu à ce bureau, conformément à la charte, lundi 5 juin à 10 heures du matin, pour prendre l'élection de [illegible] Directeurs.

30 mai R WHITEHEAD, Président.

Ventes à l'Encan.

PAR E. BOUNY.

IL sera vendu le samedi 10 juin 1837, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à la folle enchère de Mr. Napoléon Wendelin Gillet, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 24 janvier 1837, et à la folle enchère de Mr. Jean Maneret, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 30 mars 1837.

A la folle enchère de Mr. Napoléon Wendelnes Gillet.

16 Terrains situés au faubourg Washington, désignés par les nos. 1, et 16, de l'îlet no. 166, lesquels terrains font face aux rues Barthelemy, Foi, et Bon Voisin, le tout conformément à un plan dressé par Voiquin, le 12 janvier 1837, et déposé en l'étude de G. Le Gardeur, notaire public.

A la folle enchère de Mr. Jean Maneret.

Les terrains situés au faubourg Washington, désignés par les nos. 12, 13 et 14 de l'îlet no. 10, lesquels terrains sont renfermés par les rues Moreau, Casacalvo, Delery et Tricou, conformément à un plan dressé par Mr. Allou d'Hemécourt, le 20 janvier 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire pub.

Conditions, pour les 16 terrains à la folle enchère de Mr. N. W. Gillet, 6 mois de crédit à dater du 24 Janvier 1837. Et pour les trois terrains à la folle enchère de Mr. Maneret, 6 et 12 mois de crédit en billets datés du 30 mars 1837. Le tout endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

31 mai — 4f 3,4,10

PAR E. E. BRUNET.

No 91 rue de la Commune.

IL sera vendu vendredi, 2 juin, à 5 heures après midi, sur la Levée au pied du chemin à coulisse, 600 barils du navire McLellan de Liverpool

10,000 briques anglaises, aussi du même navire pour le compte de qui il appartiendra,

75 paniers de bouteilles à porter

Conditions comptant. 31 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, vendredi 2 juin, à 4 1/2 heures de l'après-midi, au no 22, rue St.-Philippe, entre Condé et Levée, le fond d'un Café et Taverne bien achalandé, consistant en Tables, Miroirs, Lits, Matelas, Batterie de Cuisine, et le tout en bon ordre.

31 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, de l'ordre et avec l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, vendredi le 2 de juin prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

Le brick espagnol ABENCERRAGE, capitaine Bisard, venant de la Havane, avec ses agrès et apparaux, tel qu'il se poursuit et comporte, et tel qu'il est maintenant mouillé, de l'autre bord du fleuve, il est doublé et chevillé en cuivre, et de 101 tonneaux espagnols. Les acquéreurs pourront voir l'inventaire au bureau du susdit encanteur. 31 mai

PAR CARRIERE & WILLOZ.

UNE NEGRESSE avec son enfant, âgé d'environ 6 mois, bonne domestique, un peu couturière, blanchisseuse et repasseuse, très intelligente et très bonne volonté, et très-bonne garde malade, depuis cinq ou six dans le pays, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Les conditions sont: l'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur pour un billet de $400 50, échéant du 13,16 août prochain, $300 comptant et la balance à 6 mois, en billet endossé à satisfaction des vendeurs et garanti par hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur pourra rembourser son billet à raison de 10 pour cent. Si cette différence n'est une vendue à l'amiable d'ici à samedi, elle sera mise à l'encan ce jour là à midi précis. 30 mai—5

PAR BACH ET CALHOUN.

LUNDI 3 juillet 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues des Chartres et St-Louis, en vertu et pour obéir à un ordre de vente de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 18 mai 1837, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession de Barbara Elsarten, décédée femme de Jean-Michel Pislengmayer.—Un lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, dans le triangle formé par les rues Félicité, St. James, et St Jean Baptiste, et dénommé sous le No. 4, dans l'îlet No. 20, ayant, mesure française, 60 pieds de face sur la rue St. James, et 145 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 1, 2, 3, 166 pieds 7 pouces de profondeur, sur la ligne qui sépare du lot No 5, et 70 pieds 3 pouces sur la ligne divisant le faubourg Annonciation, et celui des Religieuses, (comme sur le plan qui sera exposé le jour de la vente); ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont sur le dit lot.

Conditions de la vente, quart comptant, et la balance à 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait payement.

L'acte de vente pardevant Joseph B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 mai—3 m

PAR FRANCOIS DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans il sera vendu samedi 1er de juillet prochain, à midi précis, à la Nouvelle Bourse, encoignure St Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu Antoine Abat, les esclaves suivans:

1o GUSTAVE, mulâtre, âgé d'environ 14 ans, estropié de la main droite.

2o EUGENE, nègre âgé d'environ 11 ans.

3o BONNE, griffonne âgée d'environ 50 ans, avec ses trois enfants nommés

4o FERDINAND dit MATOTE, mulâtre d'environ 17 ans

5o FRANCISQUE dit TATOU, mulâtre, âgé d'environ 13 ans, bégayant.

6o PAULINE, négresse d'environ 11 ans.

7o JOSEPHINE, dite FINE négresse d'environ 30 ans, un peu cuisinière, avec son enfant.

8o CLEMENTINE, négresse d'environ 10 ans.

9o JULES, mulâtre, âgé d'environ 10 ans.

10o ALPHONSE, mulâtre, âgé d'environ 16 ans.

11o EUGENIE, négresse âgée d'environ 40 ans, blanchisseuse, et repasseuse, avec ses deux enfans nommés

12o HENRIETTE, négresse, d'environ 9 ans.

13o HENRI, négrillon d'environ 7 ans.

14o LOUISON, négresse d'environ 17 ans, domestique.

15o ISABELLE, négresse d'environ 30 ans.

16o MARGUERITE, [illegible]

CONDITIONS—Les deux esclaves Gustave, et Eugène, seront vendus séparément pour du comptant. La griffonne Bonne et ses trois enfans seront vendus ensemble, payable les deux tiers du montant comptant, et le reste à un an de crédit, en billet endossé et portant hypothèque sur les esclaves.

Joséphine, dite Fine, avec sa fille Clémentine, en un seul lot.

Eugénie, et ses deux enfants Henriette et Henry, seront aussi vendus en un seul lot, et les cinq autres esclaves séparément.

Les tenants un crédit de quatre, huit et douze mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les esclaves respectivement.

Les actes de vente, seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Carlile Pollock, notaire public.

29 mai—6 1pe

RESIDENCE D'ETE,

A LOUER OU A VENDRE.

DEUX superbes Propriétés agréablement situées à BILOXI. S'adresser à J. Angilare, rue d'Orléans, No. 80. 20 mai—4

HOTEL DE MANDEVILLE.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que son Hôtel de Mandeville situé de l'autre bord du lac Pontchartrain, sera ouvert samedi 27 du courant.

Le superbe bateau neuf Pontchartrain, appartenant à la Banque des Améliorations, fera constamment les voyages, les jours et heures du départ seront fixés par la dite compagnie.

Le prix de la pension sera de 60 piastres par mois, les enfants et domestiques paieront moitié prix.

24 mai—10 J. DAVIS.

N. B. L'on a besoin d'un bon Boulanger.

A LOUER

Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no 23, Vieille Levée, seconde porte après la rue Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire aura le privilége de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les prix demandés. S'adresser sur les lieux, à M. A. Freiland ou à ROBERT LAYTON,

30 mai ☞ No 23, Vieille Levée.

Demande de Propriété—Les personnes qui ont des propriétés bien situées dans le carré de la ville, et qui désireraient les vendre à des prix raisonnables, trouveront avec lequel leur affaire en s'adressant à

BERNARD DE SANTOS, courtier.

Rue Remparts, entre St. Philippe et Dumaine, vis à vis la loge. 29 mai—3p ☞

$10 DE RECOMPENSE.

A celui qui ramènera rue Gravier no 119, la négresse HANNAH, âgée d'environ 25 ans, grosse figure, larges traits, taille forte, une difformité à la main droite. Elle parle anglais et mal français. Le 29 court. au moment de son évasion elle portait une robe brune à grands bouquets et un tablier rose. 31 mai—2

$100 DE RECOMPENSE.

Parti maron de la boulangerie du soussigné depuis la fin d'avril dernier, les esclaves suivants: MOSES, nègre peau très noire, d'environ 5 pieds 1 pouce de hauteur, un peu maigre, figure maigre, [illegible] dents; lorsqu'il est parti il avait un pantalon de cotonade bleue, une veste de toile grise, et une casquette; il parle mauvais anglais et un peu créole, et comprend bien le Chactaw. On suppose qu'il se cache près des casernes au bas de la ville, ayant été élevé parmi les sauvages qui y sont.

ELSY alias NANCY, négresse, d'une peau rougeâtre, de grandeur ordinaire, grands yeux couleur de café, nez plat, grande bouche, bonnes dents, ayant les pieds endedans lorsqu'elle marche. Elle a vendu du pain dans le faubourg Marigny depuis 8 ou 9 ans, elle parle français, anglais et un peu allemand.

Cinquante piastres de récompense seront données pour l'arrestation de l'un des deux esclaves et dessus, et $100 à quiconque pourra fournir des preuves suffisantes pour condamner la personne qui recèle la négresse Elsy. J BERTRAND,

encoignure du chemin à coulisse et Casacalvo.

27 mai ☞

$30 DE RECOMPENSE.

Parti maron, lundi dernier, 15 du courant, le grif ISAAC, âgé de 13 à 14 ans, bien constitué et ayant une figure de singe. Il a été vendu en cette ville par l'agent de Mr. W. T. Brame, de Mobile, en janvier dernier. On présume qu'il cherchera à y retourner.

On prévient le public de ne point employer cet esclave, ni lui donner asile, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

27 mai—6 N. HOEY, 27, rue Bienville.

$10 DE RECOMPENSE.

Seront données à qui arrêtera le nègre américain WILLIAM, âgé d'environ 21 ans, parlant français et anglais, taille de 5 pieds 6 pouces, ayant à la figure une quantité de marques de petite vérole, teint rougeâtre, lèvres épaisses, il avait lors de son départ un chapeau de paille. Il est à présumer qu'il a fui loin de la ville, attendu qu'il a emporté avec lui son bagage. Les capitaines de navires et de steamboats sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois.

D. B. MACARTY.

27 mai—6 rue Bourbon no 235.

ON a besoin d'une bonne Nourrice—Une sans enfant aurait la préférence.—S'adresser de suite au bureau de l'Abeille. 27 mai ☞

AVIS—Le soussigné étant sur le point de quitter son établissement, prévient ceux qu'il peut devoir de présenter leur compte pour liquidation avant le 1er juin, et tous ceux qui lui doivent sont priés de solder avant le dit jour.

N. B. Cédant son fond à Mr. Donatien Lemarais il le recommande à ses pratiques et au public en général. S. MARBOREAU.

LE DOCTEUR FORT, de la Faculté de Paris, (ex-interne des Hôpitaux) vient de fixer sa résidence à Mlle. Orléans pour exercer sa profession. [illegible] à son domicile tous les jours de [illegible] heures à midi, no 31, entre Ursulines [illegible] 30 mai—3p ☞

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 39 entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à

PEET & NORTH,

16 mai ☞ rue de Chartres No. 19

150 boucauts sucre en magasin à vendre par LEBLANC & HAYDEL,

24 mai rue Toulouse no 20.